

Objet:

Sécurité sociale - Ozempic® : Gestion du coût des médicaments

[Cliquez ici pour visualiser l'infolettre dans votre navigateur](#)



Ozempic® : Gestion du coût des médicaments

À tous les affiliés

À la présidence des fédérations et des syndicats

Aux personnes responsables des dossiers de l'assurance collective

Bonjour,

L'équipe assurance tient à vous faire part de l'information ci-après reçue de Beneva.

Beneva mettra en place dans la semaine à venir de nouvelles mesures de contrôle des coûts en raison d'une hausse des demandes de prestations liées à une catégorie de médicaments nommée *agonistes du récepteur du GLP-1**. Afin d'assurer une gestion optimale du coût des médicaments, un programme de thérapie par étapes et d'autorisation préalable pour cette catégorie de médicaments seront mis en place. La classe thérapeutique des *agonistes du récepteur du GLP-1* regroupe plusieurs médicaments destinés à la maîtrise glycémique pour les adultes atteints de diabète de type 2. Dans les derniers mois, l'Ozempic® faisant partie de cette classe de médicaments, a été exposé pour son effet sur la

perte de poids. Ainsi, s'en est suivi la prescription de ce dernier pour une indication non conforme à celle de Santé Canada.

** Classe des agonistes du récepteur du GLP-1 utilisés pour le traitement du diabète de type 2 : OZEMPIC, VICTOZA, TRULICITY, RYBELSUS, XULTOPHY, SOLIQUA, ADLYXINE.*

Dates clés pour les membres concernés

1^{er} juin 2023

- Les personnes pour lesquelles Beneva possède un historique de prise d'un médicament antidiabétique de première ligne se verront octroyer automatiquement une autorisation à leur dossier permettant les remboursements futurs de ces médicaments ciblés.

16 juillet 2023

- Les personnes atteintes de diabète de type 2 dont le dossier ne permet pas l'identification de leur maladie chronique devront remplir un formulaire d'autorisation préalable, afin que l'équipe pharmaceutique de l'assureur puisse mettre à jour leur dossier.
- Les personnes sous traitement d'*agonistes du récepteur du GLP-1* pour toute autre indication, telle que la perte de poids, se verront accorder une période transitoire jusqu'au **16 juillet 2023**. Suivant cette date, les demandes de prestations seront refusées par l'assureur. Ceci sera appliqué automatiquement à tous les contrats, sans exception.

Beneva a identifié les personnes qui réclament actuellement ces médicaments et qui ne répondent pas aux critères du programme de pharmacothérapie par étapes. Elles seront informés par la poste d'ici le **16 juin 2023** que **Beneva** cessera le remboursement des *agonistes du récepteur du GLP-1* en date du **16 juillet 2023**. Pour assurer une transition harmonieuse, une **FAQ** sera mise à la disposition des assurés pour les accompagner dans la mise en place de cette mesure.

Nous vous informons que Ozempic® est une marque déposée de **Novo Nordisk A/S**. Cette compagnie pharmaceutique travaille actuellement à développer un médicament spécifique pour la perte de poids. Nous n'avons pas d'information supplémentaire pour le moment, mais nous vous tiendrons informés pour la suite.

Si vous avez des questions concernant le présent message, veuillez les soumettre à [l'équipe assurance](#).

Salutations syndicales!

L'équipe du Service de la sécurité sociale de la CSQ

securitesociale.lacsq.org

Sécurité
sociale



**Centrale des syndicats
du Québec**

Courriel envoyé à : michel.boucher@serm.ca

Centrale des syndicats du Québec
320 Saint-Joseph Est Bureau 100
Québec (Québec) | G1K 9E7 | Canada
communications@lacsq.org

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



Centrale des syndicats
du Québec